



Le Président

**COMMUNIQUE DE LA COMMISSION NATIONALE DES DROITS DE L'HOMME (CNDH)  
SUITE A SA REACCREDITATION AU STATUT « A »**

\*\*\*\*\*

La Commission nationale des droits de l'homme (CNDH) du Togo a l'honneur et l'immense fierté de porter à la connaissance des plus hautes autorités du pays, des acteurs nationaux des droits de l'homme, de la population Togolaise et de la communauté internationale, qu'elle a été, le 25 mars 2025, réaccréditée au statut « A » des institutions nationales des droits de l'homme par le sous-comité d'accréditation des Nations Unies. Cette réaccréditation intervient suite à son examen le 18 mars 2025 à Genève par le sous-comité d'accréditation.

Le statut « A » est la plus haute distinction accordée à une institution nationale des droits de l'homme (INDH). Il est attribué sur la base de la conformité de la CNDH avec les principes de Paris qui régissent le fonctionnement des INDH à savoir, entre autres, l'indépendance, l'impartialité, l'efficacité dans la protection des droits fondamentaux. Il marque la reconnaissance du travail accompli par la CNDH depuis sa création en 1987 en faveur des droits humains et de la promotion d'un Etat de droit.

L'accréditation à ce statut permet à la CNDH de disposer d'une voix prépondérante au sein de l'Alliance globale des INDH et de participer aux travaux des différents mécanismes internationaux et régionaux de protection des droits de l'homme. Ce statut intervient également dans les conditionnalités des partenaires techniques et financiers et des bailleurs de fonds.

La CNDH exprime sa gratitude aux plus hautes autorités du pays pour leur accompagnement dans la réussite de ses missions de promotion et de protection des droits de l'homme et de prévention de la torture au titre du Mécanisme national de prévention de la torture (MNP) qu'elle abrite.

Elle remercie également tous ses partenaires nationaux et internationaux pour leurs appuis multiformes et renouvelle son engagement à poursuivre son travail avec impartialité. Elle invite tout un chacun à œuvrer sans cesse au renforcement de la collaboration pour la consolidation de l'Etat de droit, gage d'une jouissance réelle des droits de l'homme.

Cette distinction acquise en l'an 2000 et conservée depuis lors, rappelle à la CNDH son devoir d'être aux côtés des populations et des autorités afin de mobiliser davantage d'efforts en faveur des droits humains.

Fait à Lomé, le 28 mars 2025

Le Président,

  
Me Kwao Ohini SANVEE